

Si nous continuons avec la prémisse que l'entreprise libre doit être régie par la concurrence—et je crois fermement à cette notion—alors nous devons sûrement adhérer au principe accepté que toute augmentation du prix coûtant d'un produit se reflète automatiquement dans le prix de vente. Les majorations régulières de traitement entraînent des augmentations régulières des prix coûtants, qui engendrent des augmentations régulières des prix de vente, qui, à leur tour, perpétuent la spirale inflationniste. Il en résulte une augmentation de la valeur en dollars du produit national brut du Canada, ce qui, sauf erreur, est considéré comme une raison valable de majorer les traitements. Le principe directeur que fournit la croissance du produit national brut ne s'applique pas aux citoyens qui touchent une pension ou un revenu fixe et ils finissent par perdre pied. L'augmentation régulière de 2 p. 100 récemment prescrite pour les pensionnés serait acceptable si tous les revenus personnels y étaient assujettis également.

En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais citer un extrait d'un article paru dans *The Elder Statesman* et intitulé «Le citoyen âgé: victime de l'inflation»:

Les vieillards sont depuis longtemps victimes de l'inflation. La montée en flèche des prix s'est poursuivie sans répit depuis la seconde guerre mondiale.

A mesure qu'augmentent les salaires et les prix, le revenu des pensionnés diminue. Le modeste chèque qu'ils reçoivent chaque mois voit son pouvoir d'achat de plus en plus réduit.

Salaires et prix montent en flèche tous les ans. Jusqu'à présent le taux des pensions est resté fixe, exception faite de bien légères augmentations accordées à de rares intervalles. Ces minimes augmentations de pitoyables pensions ont généralement été trop faibles et sont souvent arrivées trop tard.

Mais voilà que le gouvernement décide enfin d'accorder une augmentation régulière. Deux pour cent, c'est bien peu, même lorsqu'il s'agit d'un montant considérable (1/50 seulement).

C'est une goutte d'eau, sans plus, dans la mer des prix grossis par l'inflation, qui atteignent le coût de la vie des pensionnés comme de tout le monde. Le coût de la vie monte à un rythme alarmant depuis dix ans. Mais la pension des vieillards n'augmentera que de 2 p. 100 ou de \$1.50 par mois.

Il est évident que l'écart entre le revenu du salaire et celui de la pension continuera de s'élargir; évident aussi qu'en raison de leur petite augmentation de revenu et de l'énorme hausse des prix et du coût de la vie tous les ans, les allocataires de la pension s'enfoncent de plus en plus avant dans la pauvreté.

Les pensionnés n'appartiennent pas à la minorité «confortable». Ils se situent à l'échelon inférieur des groupes qui touchent des revenus modiques au Canada, et qui forment, nous dit-on, 20 p. 100 de la population.

Il est grand temps que la plupart d'entre nous s'intéressent au sort de nos citoyens âgés. N'oublions pas que nous serons tous des citoyens âgés un jour. Notre récompense, et la leur, pour une vie consacrée à un travail productif sur le marché du travail, devrait être un revenu suffisant, non simplement une pitance donnée à contrecœur. C'est le droit

de chaque citoyen qui a travaillé fort et qui a permis à nos travailleurs d'aujourd'hui d'obtenir un salaire plus élevé et de jouir de nos normes de vie actuelles...

Certains pays sont beaucoup plus évolués en ce qui concerne le traitement de leurs citoyens âgés. L'Allemagne, par exemple, a adopté depuis longtemps une loi qui ajuste chaque année la pension des citoyens âgés au coût de la vie. Le Canada ne doit pas être en reste.

Nous félicitons tous M. Trudeau et nous devrions l'appuyer dans ses efforts en vue d'édifier une société juste au Canada.

Il ne peut pas y avoir et il n'y aura pas de société juste au Canada, à moins que nos citoyens âgés n'obtiennent justice, comme un droit, et non comme une aumône.

Je le répète, j'appuie fermement la résolution du député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) et je souhaite qu'elle soit déferée dès maintenant à un comité, afin d'être étudiée d'avantage, et que le rapport en recommande l'adoption immédiate par la Chambre.

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un très vif intérêt l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) nous présenter son avis de motion à l'effet que, et je cite:

... le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la loi de l'impôt sur le revenu de façon que l'exemption supplémentaire de \$500 actuellement accordée... aux contribuables canadiens lorsqu'ils atteignent 70 ans, leur soit accordée à 65 ans...

Monsieur l'Orateur, je veux également féliciter mes préopinants qui ont défendu leur point de vue éloquemment. A mon avis, le fait de saisir la Chambre de cet avis de motion et de signaler cette question au gouvernement constitue un indice du mécontentement qui règne à l'égard des politiques actuelles du gouvernement. Encore une fois, je félicite l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce, qui insiste et qui a choisi ce moment-ci pour discuter du sort réservé aux personnes de 65 ans et plus.

Qu'on le veuille ou non, si l'on examine le passé de ces gens-là, on se rend compte qu'il s'agit de personnes qui sont nées à une époque difficile, alors que l'éclairage à l'électricité n'existait pas et qu'on utilisait la chandelle et la lampe à l'huile. Au fait, c'était l'époque où il était très difficile, pour la plupart, de recevoir une instruction convenable, à la petite école du rang, et où la crise monétaire sévissait.

● (5.40 p.m.)

Ces gens ont contribué à bâtir le pays en travaillant à la construction de nos routes—on sait que cela s'est fait au pic et à la pelle, misérablement,—et de nos chemins de fer. En fin de compte, tout était très difficile, partout.